

Contribution d'un travailleur social du CG35 sur le texte des DGSD

Joli tour de passe-passe sémantique, mais ça ne prend pas.

Derrière les mots, il y a des idées, et derrière les idées, il y a une idéologie. Ainsi, pour aller au-delà de la forme de ce texte, j'invite chacun à une relecture à plusieurs niveaux, et à se poser des questions de fonds.

Premier niveau : les mots.

Par rapport aux années précédentes, et notamment avant les états généraux, on voit dans ce texte un changement de vocabulaire. En effet, on pourrait croire et se féliciter, en lisant les constats évoqués sur la crise, le burnout des travailleurs sociaux, la multiplication des dispositifs, la perte de sens et la nécessité de faire évoluer l'action sociale, que tout le monde est enfin d'accord. Ce texte apparaît donc consensuel au premier abord, mais ce consensus n'est qu'apparent.

Deuxième niveau : les idées.

Ce texte place d'emblée la contrainte budgétaire, comme une chape de plomb sur tout ce qui va suivre. En ce sens, le discours ne change pas par rapport aux années précédentes.

Ensuite, on nous explique, à l'appui d'un vocabulaire sociologique, que la montée de l'individualisme aboutit à la baisse des solidarités privées (qu'on appelle « de proximité »), ce qui entraîne une augmentation des droits et de leurs dispositifs inhérents, ce qui entraîne par la suite une déresponsabilisation des usagers. De ce fait, cela coûte de plus en plus cher et les travailleurs sociaux ne deviennent plus que des distributeurs d'aides sociales.

Aussi, afin de casser cette infernale spirale qui mène tout droit au tant honni « assistanat » très onéreux, on propose de responsabiliser l'utilisateur, de s'orienter plus vers le développement social local, et de revoir la formation des travailleurs sociaux qui, décidément, ne comprennent rien à l'organisation administrative, sont nuls en conception d'actions collectives, et s'accrochent à leur désuet secret professionnel comme des berniques à leur caillou.

Ne critique t'on pas les pratiques professionnelles en les qualifiant de « normatives » ? Il va falloir que cela cesse !

Je tiens ici à rappeler trois choses importantes :

1- Ce n'est pas parce que la formation et l'éthique a évolué vers des pratiques normatives que les travailleurs sociaux perdent le sens de leur travail en appliquant des dispositifs. Ce serait plutôt l'inverse. C'est la multiplication des dispositifs et de leurs réglementations inhérentes qui empêche les travailleurs sociaux de se consacrer à l'appui des compétences de l'utilisateur dans une relation d'aide réhumanisée.

2- Pas une seule fois, dans ce texte fait pour les travailleurs sociaux, je n'ai lu les mots « relation d'aide, ou relation humaine ». Alors que c'est le cœur du métier. Par contre, le secret professionnel y est considéré comme un frein au développement d'actions collectives et au partenariat. C'est bien mal connaître les travailleurs sociaux que cette désolante réduction, car sans secret professionnel, pas de relation d'aide.

3- L'action collective, le développement social local, le partenariat, et la connaissance des politiques sociales sont intégrés à la formation depuis la réforme du diplôme de 2004. Cette formation dure trois ans, et le niveau, le nombre d'heures de formation requis, est aujourd'hui largement atteint pour reconnaître un niveau de licence.

Ce texte a donc malheureusement tendance à proposer une vision très/trop réductrice de nos métiers, les limitant à des compétences d'action alors que l'essentiel se situe du côté des savoirs être. D'où l'importance de maintenir une vraie formation en alternance couplée à un niveau d'exigence universitaire en ce qui concerne les connaissances théoriques. Les IRTS le font déjà, et ils ne sont pas là pour former de futurs agents des collectivités territoriales, mais des travailleurs sociaux, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Troisième niveau de lecture : l'idéologie.

Voici quelques points du texte sur lesquels je m'interroge quand à l'idéologie véhiculée :

D'un côté, l'individualisme est déploré, car responsable, par effet d'induction, de l'augmentation de la dette publique. De l'autre côté, on préconise une redéfinition des dépenses publiques en faisant appel à la responsabilité individuelle de l'utilisateur pour gérer sa vie. L'individualisme est pris ici comme un état de fait, et s'il est contradictoirement cité comme le problème et la solution, c'est qu'il n'est probablement ni l'un ni l'autre.

La contrainte financière qui découle de la crise est aussi prise comme un état de fait. Il faut s'y adapter ou mourir. Ce qui revient à faire plus avec moins. Or, quand un écrit, rédigé par des autorités reconnues par les lecteurs, expose un problème et sa solution en disant « il faut », on a du mal à la remettre en question et à chercher plus loin. N'y a-t-il pas d'alternatives ? La résistance, l'innovation ? N'est-il pas possible de repenser l'action sociale sur un territoire à partir d'un point de vue différent ? Peut-on envisager un réel effort sur la prévention comme un investissement sur le futur ?

Les usagers sont devenus des consommateurs de droits, ce qui mène tout droit à l'assistanat. La responsabilisation de l'utilisateur consisterait donc à faire en sorte qu'il n'ait plus besoin de l'intervention publique, mais pour arriver à cela, il faut passer par le partenariat et l'action collective. Quelle considération apporte-t-on dans ce cas à l'individu, si on le considère d'emblée comme un profiteur, ou si on l'accompagne seulement par crainte qu'il n'en devienne un ?

Le développement social local doit pouvoir répondre aux exigences et aux besoins des acteurs économiques locaux pour traiter les causes des dysfonctionnements sociaux. Faut-il donc tendre à adapter l'action publique à la demande privée ?

De même, faut-il impérativement adapter la formation des travailleurs sociaux aux exigences de collectivités territoriales qui sentent qu'une profonde mutation s'impose à elle ? Ou bien faut-il conserver une indépendance de pensée et d'action pour les travailleurs sociaux car elle est constitutive de l'établissement d'une réelle relation d'aide à l'utilisateur ?

Toutes ces questions peuvent prendre une dimension fortement idéologique et politique. La réponse n'appartient ni aux auteurs de ce texte, ni à ceux qui le lisent. Elle appartient à tous, et particulièrement aux élus qui, même s'ils ont le pouvoir de décision en dernier lieu (et ils ont été élus pour cela), doivent pouvoir entendre l'expression de tous les points de vue.



L'info Sud, c'est aussi un site internet : sud-departementaux35.org

Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
 téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91 mel : sud-departementaux@cg35.fr
 permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32